



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
10 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale Reprise de la vingt-huitième session Vienne, 12 et 13 décembre 2019

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Ahmed Maaty (Égypte)

#### Additif

### Organisation de la session et questions administratives

#### A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a repris sa vingt-huitième session à Vienne les 12 et 13 décembre 2019.
2. Dans sa décision 2011/259, intitulée « Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale », le Conseil économique et social a décidé que, à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque commission d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.
3. La Commission a tenu au total deux séances à la reprise de sa vingt-huitième session. Conformément à la décision 2011/259 du Conseil, elle a tenu avec la Commission des stupéfiants une séance conjointe lors de laquelle ont été examinés le point 8 de l'ordre du jour de la Commission des stupéfiants et le point 4 de l'ordre du jour de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
4. À la séance plénière conjointe, le Président de la Commission des stupéfiants et la Présidente de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont fait des déclarations.



## **B. Participation**

5. Les représentants de [...] États membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont participé à la reprise de la vingt-huitième session ([...] États n'étaient pas représentés). Les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les représentants d'entités du système des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également assisté. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.15/2019/INF/3.

## **C. Documentation**

6. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa vingt-huitième session est publiée sous la cote E/CN.15/2019/CRP.8/Add.1.

---